



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 097/2024
SÉANCE N° 5 DU 3 JUIN 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR 53 POUR LA VALORISATION MATIÈRE DES BOUCHONS EN DÉCHÈTERIES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 5 juin 2024.

N° 097/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR 53 POUR LA VALORISATION MATIÈRE DES BOUCHONS EN DÉCHÈTERIES

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de poursuivre et d'amplifier ses actions en faveur de la prévention des déchets, inscrite dans le Schéma Directeur de Prévention et de Gestion des déchets dont un des axes majeurs est l'économie circulaire à travers le réemploi et la réparation,

Que l'association certifiée d'intérêt général Bouchons d'Amours 53 permet de recycler des emballages tout en ayant une activité sociale utile sur le territoire, et ce, avec un impact financier négligeable pour la collectivité,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat avec l'association Bouchons d'Amour 53 est approuvée.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault